

**DELIBERATION N° 33 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 5 mai 2008**

Subventions aux établissements hors réseau – établissements homologués -

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte la liste des subventions aux établissements homologués selon la répartition suivante :

1. subvention de fonctionnement de 80 000,00 euros pour l'école française de Florence

Nombre de votants	16	Pour	16	Contre	5
		Abstentions	/		

2. subvention d'équilibre de 50 000,00 euros au profit du collège-lycée franco-israélien de Tel-Aviv au titre de l'exercice 2008.

Nombre de votants	16	Pour	10	Contre	/
		Abstentions	/		

Fait à Paris, le 5 mai 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne GAZEAU-SECRET